
Adresse de la société populaire régénérée des sans-culottes de Dieppe, qui réitère le serment de vivre libre ou mourir et annonce avoir célébré les victoires des armées des Pyrénées et d'Italie, lors de la séance du 27 floréal an II (16 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire régénérée des sans-culottes de Dieppe, qui réitère le serment de vivre libre ou mourir et annonce avoir célébré les victoires des armées des Pyrénées et d'Italie, lors de la séance du 27 floréal an II (16 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 381-382;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26971_t1_0381_0000_12

Fichier pdf généré le 30/03/2022

besoins de la famille, je sçais que le nombre des individus de notre commune est assez considérable, et que les ressources y sont fort petites, je sçais, et c'est avec douleur que je sçais, que le nombre de ceux qui ont fait égorgé cette année était fort petit; n'importe, de tous les tems nous avons vécu en frères, et personne n'a manqué du nécessaire. Eh bien, soyons encore plus unis, soyons plus économes, soulageons nos frères présents, mais n'oublions jamais que la patrie est notre mère et qu'elle a droit à nos subsistances, à notre économie, ajoutons encore des privations, s'il le faut. Et ces mêmes privations se changeront bientôt en abondance, c'est par ce canal que vous déjouerez les perfides complots de vos ennemis, que vous obtiendrez pour vous et pour vos enfants le bonheur que la Montagne vous prépare. Vous avez jusqu'ici par votre union déconcerté la malveillance qui en a surpris tant d'autres. Eh bien, malgré notre détresse et la misère qui nous environne donnons à notre canton, au district même, l'exemple du désintéressement, et de notre dévouement envers notre mère commune. Vous avez fait le sacrifice, pères et mères qui m'entendez, de ne rien vouloir exiger des gratifications auxquelles vous aviez droit pour le service que font vos enfants dans nos armées, faites en de nouveau, envoyez leur de quoi fournir à leur entretien, qu'un chacun de nous, suivant ses petites facultés, fasse le sacrifice volontaire d'une partie de son salé, surtout en jambon; citoyens, je sçais que je parle à des frères unis, et dont les sentiments me sont connus, il me suffit donc de vous le demander au nom de l'union, de la fraternité, de l'humanité, de l'amour que vous avez pour la patrie qui vous a distingués et vous distinguera toujours. Mon attente ne sera pas frustrée dans son espoir, puisque tous vos élans sont comme les miens à tout sacrifier pour l'intérêt général. Nous voici rassemblés à l'entour de l'arbre, à l'ombre duquel nos neveux se réjouiront un jour en racontant à leurs enfants tout ce que les bons républicains auront fait pour la patrie. Qu'un chacun de nous vienne y déposer son offrande, invitons tous notre corps municipal de vouloir la recueillir et de consigner dans ses registres le verbal de ce qui se passera en ce jour, pour le transmettre à la génération la plus reculée afin de lui conserver la mémoire de notre sincère dévouement envers la patrie et porter à conserver et défendre avec énergie la liberté qui doit être l'objet le plus sacré des mortels généreux.

Le citoyen qui avait pris la parole n'a pas plutôt fini de parler qu'il a été chercher son offrande, tous ceux qui ont pu ont imité son exemple, plusieurs de ceux qui n'ont pu ont versé des larmes de désespoir de ne pouvoir concourir que par des stériles désirs au salut de la patrie. Les uns et les autres ont déposé leur offrande sur l'autel de la patrie, au pied de l'arbre chéri, en y répétant mille fois vive la République, vive la Montagne.

Après quoi, le même citoyen ayant repris la parole a témoigné à l'assemblée combien l'empressement des uns et les regrets des autres, lui confirmaient l'opinion dans laquelle il avait toujours été, que leur dévouement était celui de vrais enfants de la patrie, et rassuré les uns et les autres sur la crainte qu'ils avaient

que la modicité de l'offrande ne les ridiculisât aux yeux du public. — Qui donne peu donne beaucoup, lorsqu'il donne ce qu'il a — leur a-t-il été répondu, ne craignez donc pas et soyez persuadés que vos vrais amis, vos frères, prendraient votre deffense en admirant votre exemple. Et l'assemblée ayant demandé qu'extrait du présent verbal fut adressé, pour le plus tard avec l'offrande qui n'étant pas d'un quintal a été complétée par des vrais sans-culottes, le 10 germinal, avec prière aux citoyens administrateurs composant le district de La Montagne ci-devant St. Affrique, de la part de la commune d'Ennoux, de vouloir la faire passer à nos braves deffenseurs, à tels que leur sagesse trouvera à propos, et nous officiers municipaux, censés avoir accepté avec plaisir la commission honorable d'après la réclamation de l'assemblée; avons demandé au citoyen qui avait porté la parole de permettre l'insertion de son discours civique au présent verbal, avons recueilli l'offrande avec promesse de la faire passer à sa destination.

BOUSQUET (*off. mun.*), ANGLADE (*maire*),
DURAND (*agent nat.*), TIER.

46

La Société populaire d'Arcq, ci-devant Saint-Jean de Maurienne, félicite la Convention nationale sur la découverte de la dernière conspiration, et elle l'invite à rester à son poste.

La marche révolutionnaire sera, dit-elle, sans cesse à l'ordre du jour chez les jacobins de la commune d'Arcq: ils sont armés de l'énergie que leur a inspirée le digne républicain Albitte, et ils espèrent que les lois qu'il a fait chérir dans le Mont-Blanc ne seront jamais enfreintes dans la commune; ils mourront pour les défendre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

47

Les administrateurs du district de l'Egalité, département de Paris, félicitent la Convention nationale de ce qu'elle a déclaré que le peuple français reconnoît l'Etre-suprême et l'immortalité de l'âme, et ils lui demandent une place dans la fête auguste qu'elle a ordonnée.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité d'instruction publique (2).

48

La Société populaire régénérée des sans-culottes de Dieppe, réitère le serment de vivre libre ou mourir. Elle a célébré les victoires remportées par les armées des Pyrénées et d'Italie, et elle a arrêté d'élever, dans le lieu

(1) P.V., XXXVII, 252. Bⁱⁿ, 28 flor. (suppl^t); J. *Matin*, n^o 695.

(2) P.V., XXXVII, 253. Bⁱⁿ, 28 flor. (suppl^t); J. *Sablier*, n^o 1321.

de ses séances, une pyramide où seront inscrits les noms des républicains de son district morts pour la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Dieppe, 22 flor. II] (2).

« Représentans,

Le courage des républicains fixoit la victoire sous les drapeaux de la liberté, lorsque les hazards de la guerre ont livré Landecies aux cohortes étrangères; cette perte loin de nous décourager, a redoublé dans nos âmes, la haine des tyrans, l'amour de la liberté. Nous réitérons le serment de vivre libre, ou mourir. Nous vengerons le sol de la liberté souillé de la présence des esclaves et nous nous empressons de marcher sur les traces de notre frère et compatriote Langlois mort au champ de la gloire dans l'armée d'Italie, et à qui son courage et son patriotisme, ont mérité l'inscription civique sur la colonne de l'immortalité.

Déjà nous avons remporté une victoire signalée sur la débauche par la réclusion des femmes prostituées, et les bonnes mœurs mises à l'ordre du jour dans cette commune, assureront le triomphe de la liberté dont nous propageons les principes par l'instruction publique.

Nous avons célébré les victoires des armées des Pyrénées et d'Italie et nous avons arrêté d'élever dans le lieu de nos séances, une pyramide où seront inscrits les noms des républicains de notre district morts pour la patrie.»

SIMON (présid.), BOUCHARDET, SEIGNEURGEUX.

49

Les citoyens composant la Société populaire de Falaise (3) ont fait passer, pour les frais de la guerre, la somme de 2,470 livres 10 sous.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

50

Les canonniers de la section des Droits de l'Homme, en station à Coulommiers, ont envoyé pour le même objet la somme de 128 livres 10 sous.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

51

Les citoyens composant la commune de Saint-Martin-d'Hères, département de l'Isère, demandent à être autorisés à changer le nom de leur commune en celui d'Hères-la-Montagne : ils applaudissent aux travaux de la Convention nationale, et la conjurent de les continuer.

(1) P.V., XXXVII, 253.

(2) C 303, pl. 1113, p. 9.

(3) Calvados.

(4) P.V., XXXVII, 253 et 321.

(5) P.V., XXXVII, 253 et 322. Minute du p.v. (C 302, pl. 1087, p. 19).

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de cette adresse, et autorise la commune de S.-Martin-d'Hères à prendre désormais le nom d'Hères-la-Montagne (1).

[Saint-Martin-d'Hères, s.d.] (2).

« Représentans,

Nos relations politiques, sociales, de commerce, comme notre désir d'écarter bien loin de nous toute idée de fanatisme et d'aristocratie, nous ont paru nécessiter un changement dans le nom de nos sections ainsi que de notre commune. Ce sont les motifs qui dans notre délibération du 20 germinal an II de la République, nous ont déterminés de supprimer particulièrement quant à la dénomination de la commune, celle de Martin et de son épithète pour laisser subsister le nom d'Héré, et y ajouter celui de la Montagne, terme qui nous rappellera à jamais celle d'où partent tant de foudres qui écrasent si heureusement pour nous tous les ennemis du peuple souverain, quelque part qu'ils se trouvent.

En conséquence, nous vous demandons de ratifier par un des sages décrets le changement des noms proposés par notre délibération du 20 germinal an II de la République, et particulièrement ordonner que notre commune s'appellera désormais Héré-la-Montagne, comme étant située sur le penchant d'une colline, d'où en cultivant le chanvre, avec les subsistances de première nécessité, nous applaudissons à l'activité de vos travaux et de votre vigilance pour déjouer et dissiper tous les complots liberticides.

Représentans, combien sont insensés ces vils conspirateurs qui, eussent-ils eu l'adresse de se glisser dans votre sein, prétendaient imposer le joug du despotisme et de l'aristocratie à 25 millions d'hommes que vous dirigez si bien dans la carrière de la liberté et des droits imprescriptibles de l'homme. Ils espéraient donc avilir la représentation nationale ?

Représentans, nous vous renouvelons l'hommage de notre confiance, de notre estime et de nos respects, parce que notre liberté conquise, le trône renversé, le fédéralisme et la superstition étouffés, la nation luttant avec avantage contre le reste de l'Europe, et une portion de l'Asie, les fers des nègres brisés, le front pâlisant des rois qui tremblent sur leurs trônes au seul nom des français, les vertus républicaines germant enfin avec la raison et la justice sur notre sol, tous les effets de notre révolution attestent votre zèle et vos travaux pour le bonheur commun; une puissante nation ainsi représentée ne revient jamais sur ses pas comme font ces êtres couronnés qui dans leurs guerres, entreprises pour leurs intérêts privés, souvent même pour leurs passions désordonnées, voient sans émotion le sang de leurs esclaves se verser et se mêler avec celui de leurs ennemis, et ils rendorment ensuite sur leurs trônes au sein de l'insouciance pour la félicité publique.

(1) P.V., XXXVII, 254. M.U., XL, 24.

(2) C 302, pl. 1098, p. 10. Minute du secrétaire de séance (C 301, pl. 1074, p. 1). Décret n° 9191.